

COMMUNIQUE DU SEBA

Les usagers du service public de l'eau du bassin de l'Ardèche recevront, sous peu, la 1^{ère} facture émise directement par le SEBA suite à la reprise en gestion directe au 1^{er} janvier dernier des services.

➡ Cette facture est donc une facture estimative de consommation. Pour cette première échéance, le SEBA a pris pour **référence la moitié d'une année complète de consommation réellement relevée pour chaque logement ou entreprise, entre le printemps 2016 et le printemps 2017**, hors la période de sécheresse de l'été 2017 qui a pu générer des surconsommations exceptionnelles. Cela permet également que cette première facture ne soit pas influencée par les estimations établies par l'ancien délégataire à la date du 31 décembre 2017. Par contre, elle comprend l'abonnement pour la période de janvier à juin 2018. Cette facture récapitule donc une consommation estimée, l'abonnement semestriel et les redevances publiques correspondantes ;

➡ Une relève réelle du compteur sera réalisée à l'automne, entre septembre et novembre, et non plus au printemps comme par le passé ;

➡ La consommation réelle de l'année écoulée apparaîtra sur la facture de référence que les usagers recevront désormais au mois de janvier, à l'issue de la clôture de l'année civile et comptable. Celle-ci comprendra également l'abonnement au service pour la période de juillet à décembre.

Permanences SEBA : du 16 août au 6 septembre 2018

- Lalevade : les mercredis de 8h30 à 11h30
- Ucel : les jeudis, de 8h30 à 11h30
- Ruoms : les jeudis de 14h00 à 16h30
- Largentière : tous les jours (9h/12h30 et 13h30/17h) sauf le mardi en continu de 8h à 18h30